

Les seigneurs Dionne de Saint-Roch-des-Aulnaies

Le manoir de Saint-Roch-des-Aulnaies constitue l'un des rares exemples d'une villa de campagne qui ait été conservée jusqu'à maintenant. Le bâtiment a été construit entre 1850 et 1853, selon les plans de l'architecte Charles Baillairgé; le manoir a conservé son intégralité architecturale de même que le cadre champêtre propre aux résidences bourgeoises de l'époque.

La seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies a été concédée le premier avril 1656 à Nicolas Juchereau de Saint-Denis. Durant 177 ans, divers membres de la famille Juchereau furent seigneurs. Ce n'est qu'en 1833 qu'une première moitié de la seigneurie est vendue à Amable Dionne; quatre ans plus tard, ce dernier se porte acquéreur de la seconde moitié. Déjà seigneur de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Amable Dionne ne semble pas avoir résidé à Saint-Roch-des-Aulnaies. Il achète cette seconde seigneurie afin de pourvoir son fils, Pascal-Amable, d'un domaine.

Amable Dionne naît le 30 novembre 1781 à Kamouraska. Onzième enfant d'Alexandre Dionne et de Madeleine Michaud, il doit sa réussite à ses seules qualités personnelles. À l'âge de 21 ans, il signe un contrat d'engagement envers le marchand Pierre Casgrain de Rivière-Ouelle. D'abord simple commis, il en devient l'associé en 1811, puis tient un magasin de la société à Kamouraska en 1812. Cette association est dissoute en 1818 et dès lors Amable Dionne poursuit ses activités commerciales de son propre chef. Au fil des ans, il accumule un capital constitué surtout de liquidités et de biens fonciers, que l'on peut qualifier de considérable pour l'époque.

Le seigneur Dionne s'intéresse aussi à la politique. Il est élu une première fois en 1830 à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Réélu en 1834, il est l'un des signataires des 92 Résolutions. Toutefois, il va se démarquer de la pensée de Louis-Joseph Papineau et, en 1837, il prône la défense de l'ordre établi. À compter du mois d'août 1837 et ce jusqu'à son décès survenu en mai 1852, il siège au Conseil législatif.

Un autre trait de caractère de notre personnage est sans aucun doute sa générosité légendaire. Il contribue à la fondation du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et, plus tard, son épouse verse d'importantes sommes d'argent pour celui de Rimouski. Sa prodigalité s'étend à sa famille; les époux Dionne n'hésitent pas à recueillir belle-sœur, neveu, nièce et petits-enfants lorsqu'une situation difficile se présente.

En 1821, Amable Dionne et Catherine Perrault hébergent Charles-Pascal-Télesphore



Amable Dionne (1781-1852), par le peintre Antoine Plamondon, vers 1834. Ce portrait est conservé au Musée du Québec. Photo de Jules-Ernest Livernois. (Coll. initiale. Archives nationales du Québec à Québec).



Catherine Perrault par le peintre Antoine Plamondon, 1834. Ce portrait est conservé au Musée du Québec. Photographie inconnu. (Coll. initiale. Archives nationales du Québec à Québec).

Chiniquy, leur neveu. Ils l'élèvent comme un de leurs fils. Toutefois, quatre ans plus tard, ils le bannissent de leur maison à jamais. A-t-il vraiment attenté à la pudeur de l'une des filles de la maison, comme le laissent entendre maints auteurs? Nul ne saurait le dire, mais la légende persiste... Beaucoup plus tard, lorsque Chiniquy exerce les fonctions curiales à Saint-Louis-de-Kamouraska, le conflit perdure entre l'oncle et le neveu.

Sur le plan familial, les alliances matrimoniales contractées par Amable Dionne lui-même et par ses enfants reflètent encore là une situation privilégiée. Lors de son apprentissage chez Pierre Casgrain, Amable Dionne fait la connaissance de Catherine Perrault, nièce de Jacques-Nicolas Perrault, seigneur de Rivière-Ouelle et fille de l'instituteur Michel Perrault. Le mariage est célébré le 10 juin 1811.

Treize enfants sont issus de cette union, dont trois meurent en bas âge. Chacune des huit filles reçoit 8 000 \$ de dot: sept d'entre elles prennent pour époux des fils de famille bien nantie (Olivier-Eugène Casgrain, Pierre-Elzéar et Jean-Thomas Taschereau, Georges-Pascal Desbarats, Jean-Charles Chapais, Ludger et Cyrice Têtu) alors que la dernière, Olympe, devient religieuse. Quant aux deux fils, Elisée, seigneur de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et Pascal-Amable, seigneur de Saint-Roch-des-Aulnaies, ils épousent respectivement Marie-Louise-Clara Têtu et Louise-Catherine-Wilhelmine Boisseau.

L'ancêtre de tous les Dionne arrive en Nouvelle-France à l'automne 1663. Antoine Dionne, son épouse Catherine Ivory et leur jeune fils André s'établissent à l'île d'Orléans, plus précisément dans la paroisse Sainte-Famille. Onze autres enfants viendront agrandir la famille; toutefois un seul fils, Jean, va perpétuer le nom de Dionne. Les époux Dionne résident à Sainte-Famille jusqu'en 1709, pour ensuite s'installer dans la paroisse voisine, Saint-Jean, chez leur gendre Barthélémi Gobeil. On ne connaît pas la date du décès de Catherine Ivory, survenu entre 1709 et 1716. Quant à Antoine Dionne, il meurt le 24 décembre 1721. ♦

Sylvie Tremblay
Maître généalogiste agréé

DIONNE, Antoine	vers 1660
IVORY, Catherine	France (lieu inconnu)
DIONNE, Jean	2 août 1694
MIGNAULT, Marie-Charlotte	Château-Richer
DIONNE, Jean-Baptiste	1727
MICHAUD, Marie-Madeleine	Kamouraska
DIONNE, Alexandre	12 janvier 1761
MICHAUD, Madeleine	Kamouraska
DIONNE, Amable	10 juin 1811
PERRAULT, Catherine	Rivière-Ouelle

Le moulin banal de Saint-Roch-des-Aulnaies

Le manoir seigneurial de Saint-Roch-des-Aulnaies et son moulin banal témoignent de deux siècles d'histoire. Aujourd'hui, le site du domaine de Saint-Roch est devenu un **centre d'interprétation du régime seigneurial**. La Corporation touristique de la seigneurie des Aulnaies, qui l'administre, y présente diverses activités culturelles destinées à faire connaître les modes de vie dans la vallée du Saint-Laurent aux siècles passés.

Le texte présenté dans cette page est extrait de la brochure *La Seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies* élaborée, elle-même, à partir d'une recherche de Mme Béatrice Chassé, intitulée *La Grande-Anse, une seigneurie de la Côte-du-Sud* (Québec, ministère des Affaires culturelles, 1984).

Si le seigneur était obligé de construire un moulin à farine, le censitaire, lui, était tenu d'y faire moudre son grain, cette obligation s'appelait la *banalité*. Le seigneur percevait alors un droit de mouture, qui équivalait à un quatorzième du grain moulu, pour payer le meunier et entretenir le bâtiment. Mais si le moulin restait en panne plus de quarante-huit heures, les censitaires pouvaient aller faire moudre ailleurs.

Le premier moulin de la rivière Ferrée

Antoine Juchereau Duchesnay, qui administrait la seigneurie au nom de son cousin germain, établi aux Antilles, fit ériger le premier moulin à farine, au même endroit que le moulin actuel. Un habitant du cap Saint-Ignace, Augustin Lemieux, s'en-

gagea en 1738, à construire un moulin de dimensions modestes, 24 pieds sur 29 (7,3 x 8,8 m), à la condition de pouvoir l'occuper ensuite à titre de meunier et de retirer les profits de la mouture pendant neuf ans. Le moulin, construit en bois sur une fondation en «maçonne», fut terminé l'année suivante et allongé quelque temps après. En 1748, selon les termes du contrat, Antoine Juchereau se retrouva propriétaire d'un moulin qui ne lui avait rien coûté, si ce n'est le bois coupé sur ses terres.

Le deuxième moulin

Le cinquième seigneur, Antoine Juchereau Duchesnay II, était un homme entreprenant et un commerçant avisé. Seigneur de Beauport, des Aulnaies, de Fossambault et de Gaudarville, il possédait 100 000 arpents en superficie et se classait parmi les premiers producteurs de blé du pays. C'est

sans doute pour améliorer la production de farine qu'il voulut, en 1788, remplacer le vieux moulin.

Le charpentier John Simpson s'engagea à lui livrer, le 1er août 1789, un nouveau bâtiment à trois étages, de 36 pieds sur 50 (11 m x 15 m), en pierre, avec un toit en bardeau de cèdre et qui contiendrait deux moulages. Ce moulin a fonctionné jusqu'en 1842. Il semble que l'édifice actuel ait conservé une partie des murs de pierre de ce deuxième moulin. En 1815 on y avait installé une scierie dans un appentis.

Le moulin actuel

En 1832, le moulin était vendu à Amable Dionne, qui allait devenir, cinq ans plus tard, seigneur des Aulnaies. Il semble que le bâtiment ait donné des signes de fatigue car, en 1842, le propriétaire signait un marché de construction avec Edward Ennis, constructeur de moulins, de Saint-Pascal de Kamouraska, et François Richard, charpentier, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ce dernier s'obligeait à faire...

[...] *une bâtisse en maçonne et charpente pour servir de moulin à farine de la manière la plus parfaite possible, de soixante pieds de front sur quarante de large à l'endroit où est actuellement le moulin à farine de la seigneurie Saint-Roch*



Le moulin banal de Saint-Roch-des-Aulnaies [circa 1930].

Photographie : ANQ N-84-0206

à trois étages sur environ vingt-huit pieds de hauteur... Le sieur Ennis s'engage à faire, à ses dépens, tous les mécanismes nécessaires de la manière la plus parfaite possible pour faire marcher quatre moulanges à moudre du blé et autres grains.

Edward Innis, un ingénieur émigré d'Irlande en 1819, a été meunier à Rivière-Ouelle avant de construire son propre moulin à Saint-Pascal. Sa connaissance du fonctionnement et de la technique du moulin hydraulique en fait un expert dont les services sont recherchés. Il construira le mécanisme d'au moins cinq autres moulins.

À l'automne de 1842, les entrepreneurs livrent le bâtiment terminé, avec ses quatre moulanges (deux en pierre de

France et deux en pierre d'Angleterre), son appareil à nettoyer le grain et ses bluteaux. Il est à la fine pointe de la technologie des moulins à eau au début de l'ère industrielle.

Mais le seigneur Dionne veut accroître la productivité de son exploitation: en 1845, on y trouve une scierie à trois scies. En 1839, un moulin à carder la laine et à fouler les étoffes avait été installé, à quelques pas du moulin banal, par Louis-Philippe Chiniquy, un neveu du seigneur Dionne. Comme ses prédécesseurs, Amable Dionne loue son moulin: le premier locataire est son neveu Chiniquy. Puis Louis Massé fera office de meunier pendant de nombreuses années.

Le moulin demeure la propriété de la famille Dionne jusqu'en 1881. Dix ans

auparavant, on a effectué de coûteuses réparations comprenant, semble-t-il, un nouveau revêtement de pierre. Plusieurs meuniers vont encore s'y succéder jusqu'à la Seconde guerre mondiale. À partir de 1926, on modernise le mécanisme: un moteur prend la relève de la roue à godets et les meules de pierre cèdent la place à des moulanges à marteaux.

Mais, en 1975, la corporation de la Seigneurie des Aulnaies décidait de restaurer le moulin dans son état originel. La roue à godets a donc repris sa place dans la chambre d'eau, de même que le mécanisme ancien dont la majeure partie provient du moulin Lévesque, de Saint-Pacôme. •